

Rapport financier 2017

Présentation globale de la collectivité :

Le Département de la Haute-Garonne dispose en 2017 de 9 budgets distincts :

- **Le budget principal** : objet du présent rapport.
- **Les budgets annexes à caractère administratif** :
 - Restauration
 - Cité Roguet
 - Parc Technique
 - Laboratoire des routes
- **Les budgets annexes à caractère industriel et commercial** :
 - Pépinière d'entreprises Théogone
 - Laboratoire de l'eau et air
 - Laboratoire vétérinaire
 - Transports interurbains

L'ensemble de ces 9 budgets constitue le champ consolidé de l'action de la collectivité.

Rappel du contexte général :

L'analyse rétrospective sur les cinq dernières années, et le focus présenté sur l'exécution des comptes 2017, permettent de retracer de manière synthétique les différents impacts des réformes institutionnelles et financières mises en œuvre. L'application de la loi NOTRe a abouti au 1^{er} janvier 2017 au transfert de trois compétences vers Toulouse Métropole (voirie, fonds de solidarité logement, prévention spécialisée), et à un conventionnement avec la Région Occitanie au terme duquel la compétence transport reste déléguée au Département.

L'entrée en vigueur en 2016 de la loi ASV sur l'adaptation de la société au vieillissement, a conduit à une montée en charge de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA), renforçant les dépenses de solidarité.

Concernant les ressources, le plan de redressement des comptes publics initié par l'Etat (50 milliards d'économie sur 3 ans dont 11 M€ pour le secteur public local) s'est poursuivi en 2017, entraînant une nouvelle baisse drastique de ses concours financiers.

Les tensions opérées sur les finances départementales se concrétisent par un repli de l'épargne brute.

L'enjeu pour la collectivité est donc de continuer à maintenir un niveau d'équipement satisfaisant, afin de garantir un équilibre entre tous les territoires du département, et un niveau d'infrastructures performant.

Présentation du rapport :

- Données générales et rétrospectives
- Evolution des masses financières sur 5 ans
- Grandes masses budgétaires en 2017
- Composition des dépenses et des recettes en 2017
- Indicateurs financiers comparés,
- Etat de la dette propre et de la dette garantie
- Budget consolidé au 31/12/2017
- Ratios légaux
- *Sommaire des abréviations*

DONNEES GENERALES ET RETROSPECTIVES :

Ratios comparés :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Population municipale INSEE :	1.298.562	
Population totale INSEE :		1.344.579
Superficie :		6.309 km ²
Longueur de voirie 01/01/17 :		6.138 km

L'EFFECTIF

Nombre d'agents départementaux :	6.744	6.632
(titulaires et non titulaires)		
<i>dont assistants familiaux :</i>	<i>494</i>	<i>499</i>

LES CHARGES ET LES RESSOURCES

Dépenses de fonctionnement/ habitant :	1.015 €	1.017 €
Recettes de fonctionnement/ habitant :	1.164 €	1.135 €
Produit fiscal direct/ habitant :	480 €	443 €
Epargne nette :	138 M€	104 M€
Epargne nette (hors op° de provision) :	168 M€	134 M€

L'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement hors dette :	141 M€	174 M€
Dépenses d'invest. hors dette par hab. :	109 €	129 €
Dépenses d'équipement brut/ habitant :	47 €	52 €
Taux d'équipement brut :	4%	5%
Autofinancement des investissements :	122%	80%

LA DETTE

Dette propre :	528 M€	494 M€
Dette garantie :	1.038 M€	1.042 M€
Dette propre/ habitant :	407 €	367 €
Taux d'endettement :	35%	32%
Capacité de désendettement :	2,7 ans	3,1 ans

LES IMPOTS

Taux de taxe foncière bâtie :	21,90%	21,90%
Taux des droits de mutation :	4,50%	4,50%

I- EVOLUTION RETROSPECTIVE DES MASSES FINANCIERES

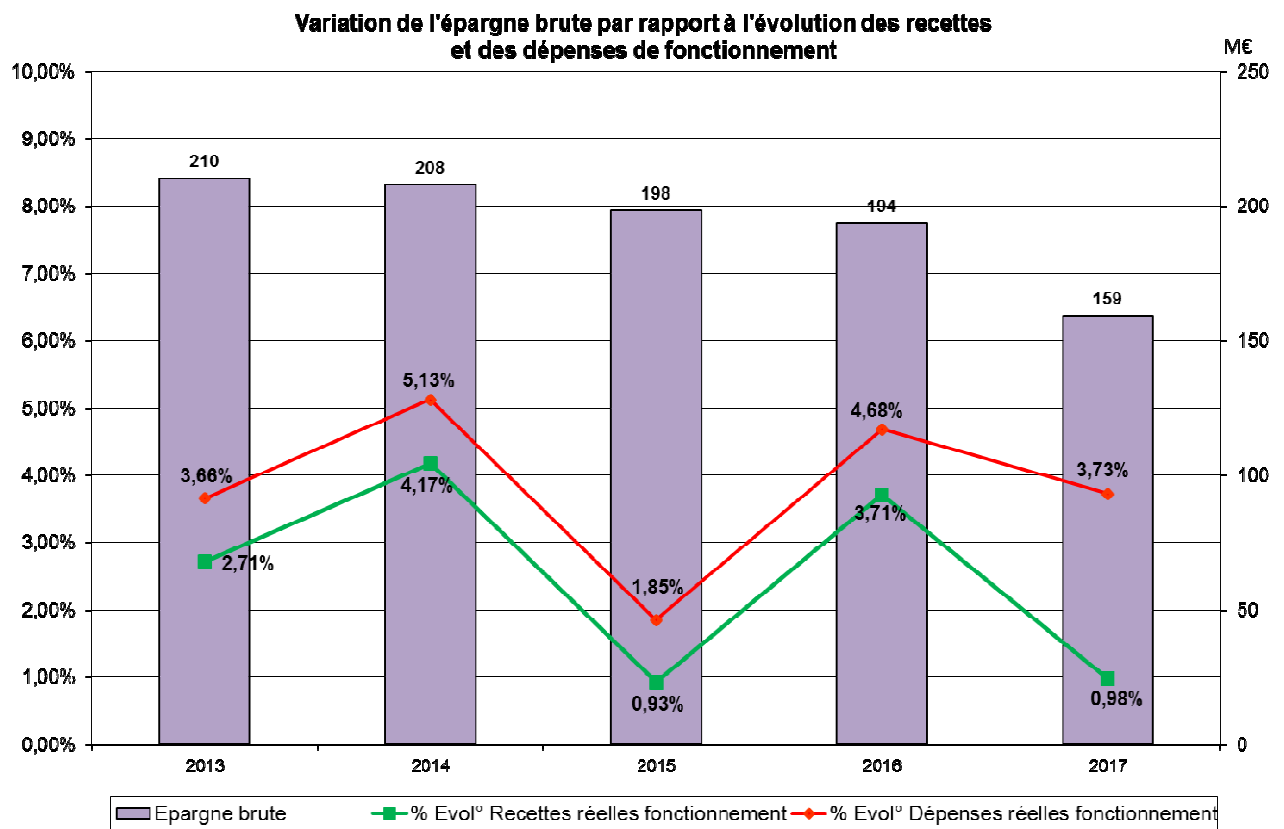
Les principaux postes de dépenses et recettes :

en M€	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 386	1 444	1 458	1 512	1 527
<i>% évolution</i>		4,2%	0,9%	3,7%	1%
Contributions directes	543	587	586	623	596
Impôts et taxes	310	336	367	388	423
Dotations et participations	243	235	215	199	206
Financements RSA et APA	167	163	160	166	168
Autres produits	71	69	71	75	74
Reprises provisions	50	52	59	60	60
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 176	1 237	1 259	1 318	1 367
<i>% évolution</i>		5,1%	1,9%	4,7%	3,7%
Charges générales	107	106	110	112	116
Personnel	261	268	272	273	274
Dépenses sociales et interventions	729	767	774	799	833
Reversement de taxes	8	21	26	26	38
Charges financières	17	17	15	14	12
Provisions constituées	53	57	61	91	91
en M€	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors affectation)	241	182	161	157	150
<i>% évolution</i>		-24,5%	-11,6%	-2,2%	-4,5%
Dotations, fonds et subventions (hors affectation)	31	31	25	28	28
Emprunt et dette	203	143	130	122	115
Prêts	7	8	5	5	6
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	377	356	333	319	324
<i>% évolution</i>		-5,4%	-6,5%	-4,2%	1,5%
Remboursement d'emprunts	174	169	186	178	150
<i>dont capital de la dette annuelle</i>	53	58	68	56	56
Subventions d'équipement versées	130	115	79	77	103
Travaux	59	60	59	52	60
Autres acquisitions	10	9	8	9	10

Sur la période des 5 dernières années, le constat est :

- une évolution des dépenses de fonctionnement qui continue de rester plus forte (+16,3%) que celle des recettes de fonctionnement (10,1%), avec un écart qui se creuse, réduisant l'épargne ;
- des dépenses directes de solidarités (allocations individuelles et frais de séjour des secteurs personnes âgées, handicapées et enfance) toujours inflationnistes à +13%, bien que marquant un net repli (période 2012-2016 : +20%) dû au tassement du RSA sur les 2 derniers exercices;
- des charges générales en hausse de +7,8%, concernant principalement le secteur Enfance et Famille sur le poste « autres honoraires » (+512% avec +6 M€) au titre des frais d'interprétariat et de la plateforme ANRAS (cf. p.10) ;

- des recettes fiscales et dotations évoluant de +10,2%.



L'épargne brute se réduit à 159 M€ en 2017, soit -34 M€ comparé à 2016. Hors opérations liées aux provisions, l'épargne brute s'élèverait à 189 M€.

Comme sur les années antérieures, la dotation aux provisions de 90 M€ est destinée à couvrir les risques liés à l'augmentation des dépenses sociales résultant des transferts de compétences insuffisamment compensés par l'Etat.

La reprise s'est effectuée à hauteur de 60 M€ en 2017, identique à 2016.

II – LES GRANDES MASSES DE DEPENSES ET RECETTES EN 2017

En données de compte administratif 2017, les dépenses réelles du budget principal de la collectivité s'élèvent à **1,692 milliards d'euros**, soit une évolution de +3,3% sur l'année.

FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES : 1527 M€

DEPENSES REELLES : 1367 M€

Epargne brute : 159 M€

INVESTISSEMENT

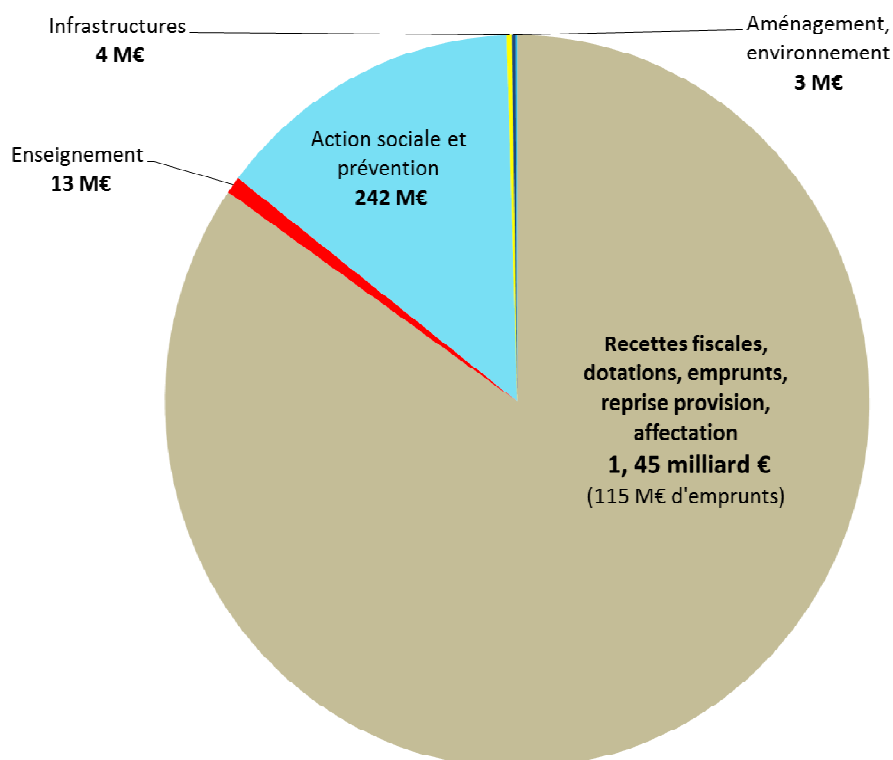
Epargne brute : 159 M€

RECETTES REELLES : 150 M€

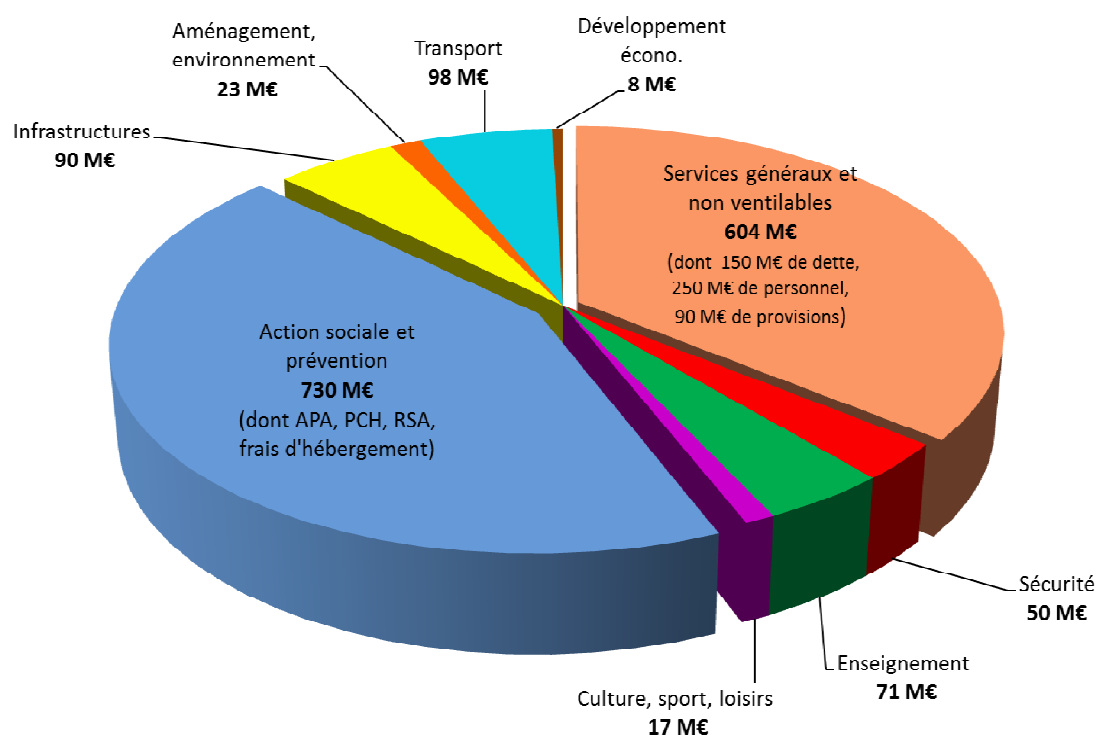
DEPENSES REELLES : 324 M€

Variation du Fonds de roulement : 15 M€

Recettes réelles totales par fonction en 2017 : 1,72 milliard d'€



Dépenses réelles totales par fonction en 2017 : 1,7 milliard d'€



III – COMPOSITION DES RECETTES ET DES DEPENSES EN 2017

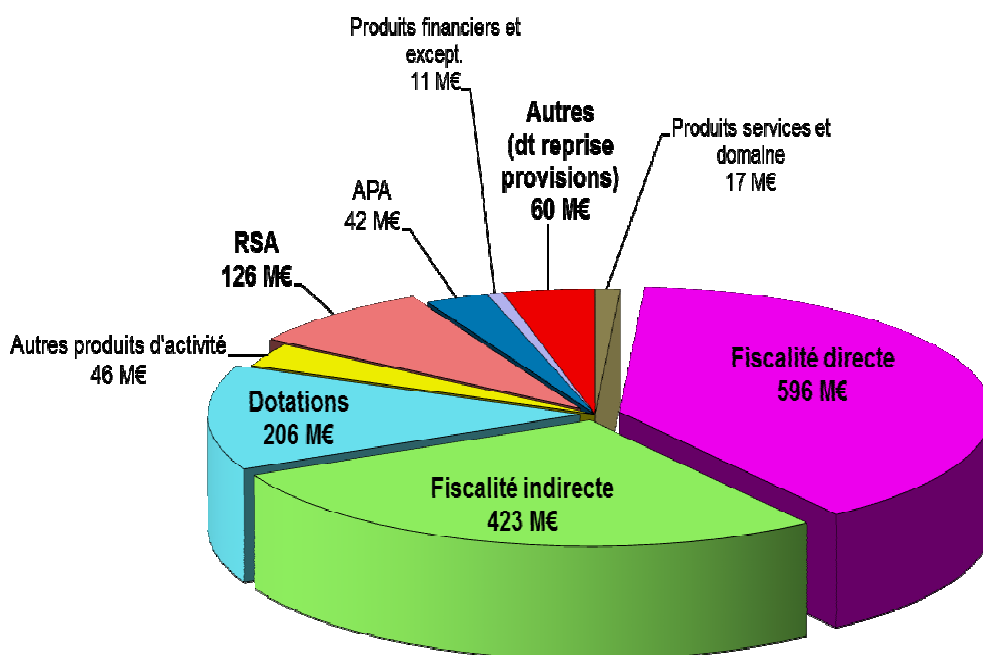
En préambule, il est important de noter que les taux d'évolution affichés entre 2016 et 2017, (issus des données brutes des comptes administratifs) sont à considérer avec précaution, eu égard aux impacts résultant des transferts de compétences à Toulouse Métropole. Comptablement, des effets de déplacement de coûts entre chapitres se sont effectués, touchant notamment les charges générales, le personnel (réduction), et les dépenses d'intervention (majoration). En recettes de fonctionnement, des effets similaires se constatent entre fiscalité directe et dotations.

Par ailleurs, des dépenses imputées en 2016 en investissement (travaux de voirie) se retrouvent affectées en fonctionnement au sein de la dotation de compensation versée à Toulouse Métropole. Le montant concerné s'élève à 6,6 M€.

A – La section de fonctionnement :

Les recettes se sont exécutées à **1 527 M€**, soit une évolution annuelle assez modérée de +1 % l'an.

Composition des recettes de fonctionnement 2017 : 1,53 milliard d'euros



La fiscalité directe et compensée est en baisse de 4,4% avec un produit de 595,8 M€, en raison d'une ponction opérée sur la CVAE suite au transfert de compétences vers les Régions. La part de CVAE attribuée au département est désormais de 23,5% (soit 102,2 M€ en volume), contre 48,5% antérieurement (214,7 M€).

Une attribution de compensation établie à partir de la différence entre les ressources transférées (base CVAE 2016) et la charge de la compétence transport est par ailleurs versée par la Région au Département.

La compétence Transport ayant été déléguée par la Région au Conseil départemental de la Haute-Garonne jusqu'en 2021, une dotation est perçue pour financer cette charge.

Le produit de la taxe foncière augmente de 1,4% sous l'effet du coefficient d'actualisation fixé par l'Etat et de l'évolution physique des bases (constructions neuves).

Le taux de la taxe foncière a été maintenu à 21,9% pour la 4^{ème} année consécutive.

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste figé à 24,2 M€.

Le Fonds des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties a permis un encaissement de 14 M€ (+3,8%) ; il contribue à réduire le reste à charge des départements au titre des aides individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

La fiscalité indirecte représente un montant de 423,2 M€, soit une nette progression annuelle de 9%. Ces recettes sont constituées pour 250 M€ par les droits de mutation à Titre Onéreux (DMTO) dont la rentabilité en 2017 s'est encore accrue avec une hausse de près de 20% comparé à 2016 (+40 M€ en volume). Elle est le reflet du dynamisme exceptionnel du marché de l'immobilier.

Le Fonds de péréquation des DMTO à 9,9 M€ connaît une hausse de 92,5%, en raison de la variation d'un des critères de répartition utilisé (les DMTO par habitant) ayant engendré un effet de seuil favorable à la collectivité.

Le produit de la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) est de 130,6 M€, et enregistre une baisse de 5,9%.

La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), versée en compensation de l'allocation RSA, représente une recette de 122,9 M€, figée.

La TICPE, pour la part affectée depuis 2008 au financement complémentaire des transferts de compétences non couverts par la TSCA, est stable à 11 M€.

La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) se réduit à 11 M€, (-21%, dû à un décalage dans l'émission des titres de décembre sur janvier 2018).

La Taxe d'Aménagement s'élève à 10 M€ (+3,8%).

Les dotations et participations progressent de 3,7 % pour un montant de 205,6 M€.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) connaît une nouvelle réduction de 21 M€, avec un produit de 102,4 M€ (-16,9 %), en application de la politique de redressement des comptes publics mise en œuvre par l'Etat depuis 2015.

La Dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 1,6 M€.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'élève à 27,3 M€, soit une diminution de -12,6%. Depuis sa création en 2011, la collectivité a encaissé un produit stabilisé à hauteur de 31 M€, or, dans la loi de finances pour 2017, le législateur a mis en œuvre pour la 1^{ère} fois une minoration de cette dotation.

Les compensations de fiscalité directe ont généré une recette de 8,3 M€ (-21,2%), l'essentiel de cette dotation servant de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée.

Les différentes dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA) évoluent comme suit :

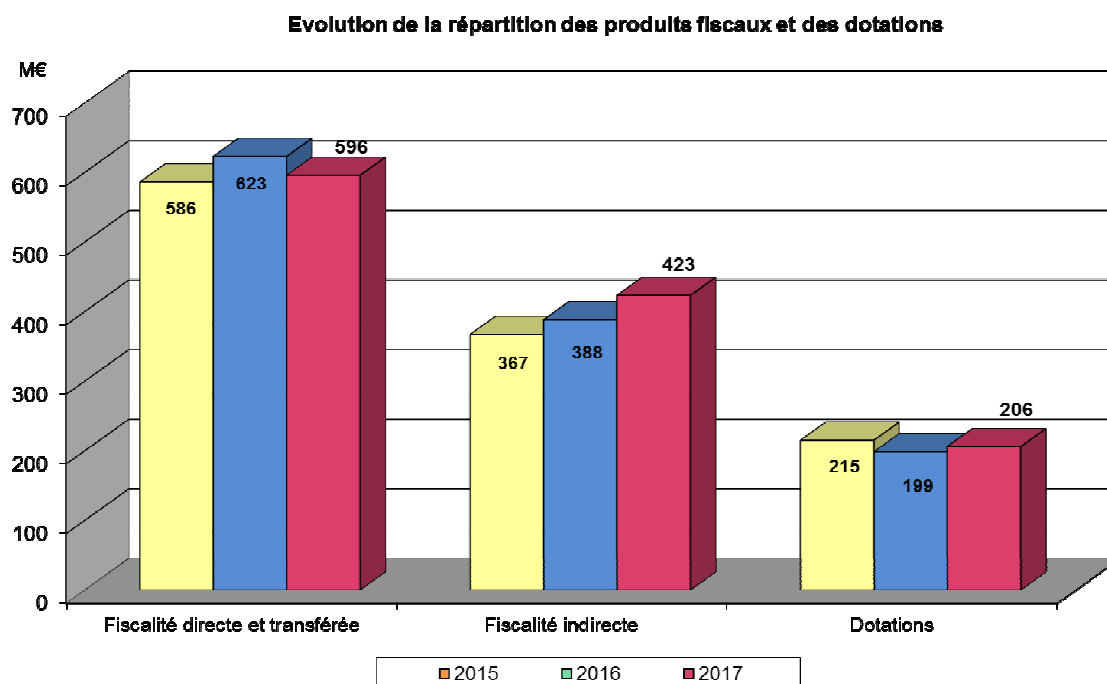
- au titre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA): son produit est de 39,5 M€ (+5,2%) ;
- au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 12,5 M€, soit une hausse de 10,8% ;
- au titre de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : 1,3M€ (+2,9%).

Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) progresse de 15,7 % avec un produit de 7,8 M€, en raison de la part « insertion » qui connaît une hausse de 97 % (2 M€ en 2017 contre 1 M€ en 2016).

Une dotation de compensation des transferts à la Région (27,9 M€) a été créée en 2017 pour financer la compétence transports (scolaires et interurbains) que la Région délègue au Conseil départemental jusqu'en 2021.

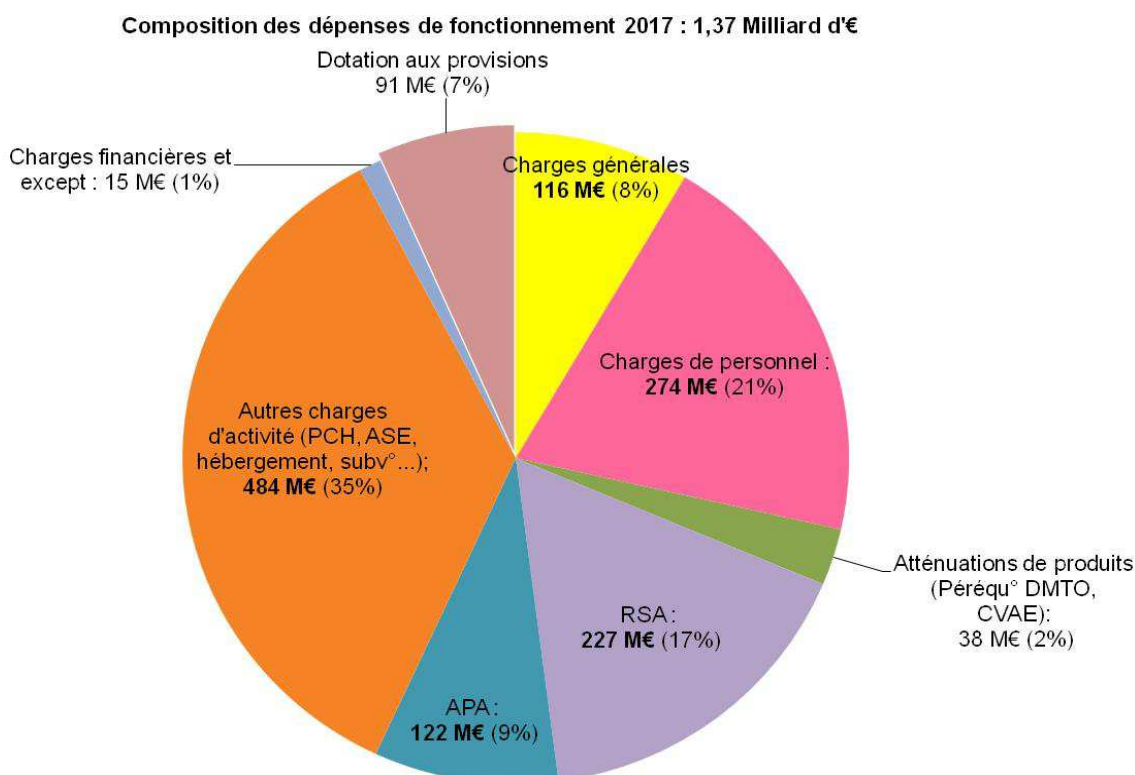
En application de la loi de finances pour 2016, le FCTVA est pour la 1^{ère} fois perçu en 2017 pour 2 M€, au titre des dépenses de fonctionnement éligibles et relatives à l'entretien de la voirie et des bâtiments publics.

Sur les trois dernières années, l'évolution entre les différentes catégories de recettes (fiscalité directe et transférée, fiscalité indirecte et dotations) s'est réalisée comme suit :



Les autres recettes de fonctionnement concernent principalement les recouvrements au titre des aides sociales (41,7 M€), les refacturations de mises à disposition de personnel auprès d'organismes extérieurs (SMEA, MDPH, ATD) pour 14,7 M€, les recouvrements d'indus sur AIS (6,1 M€), l'apurement du rattachement des dépenses de 2016 (7,3 M€), et la reprise sur provisions (60,5 M€).

Les dépenses de fonctionnement sont égales à 1 367 M€, soit une augmentation de 3,7 % comparé à 4,7% en 2016.



Les charges générales s'élèvent à 115,7 M€ et ont évolué de +3,2 % l'an. Elles incluent les frais de transports pour 50,4 M€, dont 45,4 M€ au titre des scolaires, pour plus de 82 000 élèves transportés en application de la politique de gratuité des transports scolaires du département. Il est à noter l'évolution croissante des déplacements des élèves et étudiants handicapés (+32%).

L'entretien et les réparations de voirie et bâtiments s'élèvent à 17,9 M€ (-6,6%).

Les achats de fournitures (eau, énergie, carburants, petits matériels et fournitures) restent stables à 7,3 M€ (-2%). Les locations mobilières et immobilières et les charges représentent 8,1 M€ (-4,5 %).

Les autres postes de charges générales sont pour l'essentiel les contrats de prestations de service (4,3 M€) dont la téléassistance aux personnes âgées (1,9 M€), les frais de télécommunications et postaux (4,5 M€), les organismes de formation (3,4 M€), les honoraires et conseils (6,4 M€) dont 2,7 M€ au titre de la plateforme de l'ANRAS pour l'évaluation des mineurs isolés, les relations publiques et les annonces et publications (3,9 M€).

Les frais de personnel représentent 274,1 M€ et progressent faiblement de 0,5%, soit 1,3 M€ en volume, compte tenu du transfert au 1^{er} janvier 2017 de 135 agents à Toulouse Métropole.

Ce transfert représente une baisse de coût de 5,7 M€ en terme de frais de personnel mais fait parallèlement l'objet d'une compensation par le Cd31 à Toulouse Métropole dans le cadre du versement d'une dotation globale de plus de 18 M€ qui se retrouve au dans le poste des contributions obligatoires.

Les frais de personnel ont été également impactés par l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) pour 2,3 M€, par l'augmentation de la valeur du point pour 1,2 M€, par l'impact du PPCR (parcours professionnels) pour 1,6 M€, et des remplacements par des agents contractuels (1,8 M€) notamment au niveau des collègues.

La répartition de l'effectif départemental au 31/12/2017 est de 6.623 agents (contre 6.744 en 2016), dont 5.986 permanents (titulaires, stagiaires, et non titulaires sur emplois permanents), 138 non permanents (emplois non permanents, apprentis, contrats aidés) et 499 assistants familiaux.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) s'élève à 227,1 M€ (+1,3 %), dont 205,7 M€ au titre des allocations versées. La tendance baissière du nombre de demandes s'est poursuivie en 2017.

Le nombre de bénéficiaires du RSA est de 36.548 en décembre 2017, contre 36.588 en décembre 2016, avec un plus faible en août 2017 à 35.492.

Malgré la baisse du nombre de bénéficiaires, le volume des allocations versées est sensiblement identique à l'an passé en raison des deux revalorisations effectuées en 2017 au titre de l'inflation (+0,4% en avril), et du plan pauvreté (+1,62% en septembre).

Les versements aux organismes de formation pour le volet insertion s'élèvent à 4 M€, les frais de transports et les subventions à 3,8 M€ chacun.

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) se chiffre à 122,3 M€ (+3,2%).

Le nombre de bénéficiaires de l'APA est de 27.054 en décembre 2017, contre 26.670 en décembre 2016, dont 68% relèvent de l'APA à domicile.

La progression constatée de cette aide sur 2016 et 2017 (+3,2% par an) résulte de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) qui a abouti, d'une part à augmenter les montants moyens alloués grâce à une diminution de la participation des bénéficiaires, et d'autre part, à étendre les domaines de prise en charge, notamment au bénéfice des aidants.

Les autres charges d'activité représentent 483,5 M€ (+6 %) pour les postes suivants :

- **Les aides à la personne** (hors APA et RSA) s'élèvent à 64,7 M€ (-2,3%) dont :

- La PCH : 52 M€ (+1,2%). Le nombre des bénéficiaires est de 4.781 en décembre 2017 contre 4 733 en 2016.

- L'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : 7 M€, elle connaît la même réduction qu'en 2016 de -4,2 %, suite à la bascule progressive vers le dispositif PCH. On compte 1.004 bénéficiaires en décembre 2017 (1050 à fin 2016).

- Les allocations de l'Aide sociale à l'enfance : 2,1 M€ (+16,3 %), une évolution due au nombre de familles aidées plus important à 5.351, contre 5.271 en 2016 (jeunes majeurs inclus), et un montant moyen alloué par famille de 361€.

- **Les frais de séjour** (ou d'hébergement) représentent 262,7 M€ (+2 %), dont :

- 26,4 M€ pour les personnes âgées (-17,7%), compte tenu d'une baisse des bénéficiaires de l'aide sociale de -5% sur l'an, et d'un rattachement moindre (-6 M€),

- 122,8 M€ pour les personnes handicapées (+3,7%),

- 113,5 M€ pour les structures d'accueil liées à l'enfance (+6,3%) ; l'année 2017 a vu l'arrêt de la prise en charge hôtelière pour les mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et pour les mineurs non accompagnés, au profit d'un hébergement en maisons d'enfants à caractère social, ou en foyers.

- **Les contributions obligatoires** : 83,6 M€ (+30,5%), dont 48 M€ pour le SDIS, 17 M€ pour les dotations aux collèges,

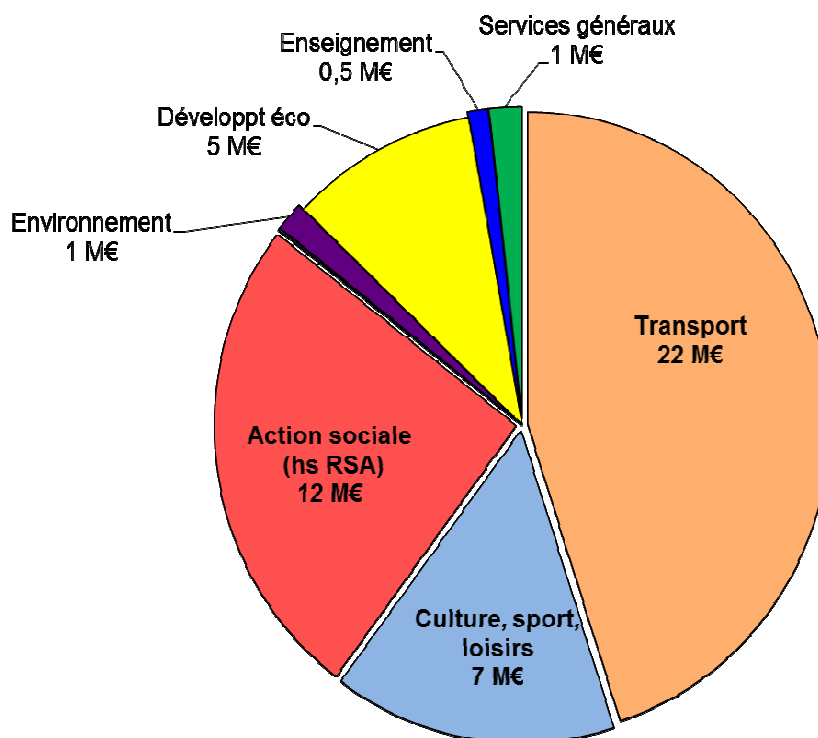
La forte évolution provient des 18,8 M€ payés à Toulouse Métropole pour les charges transférées depuis le 1^{er} janvier 2017.

- **Les participations** versées aux structures dont le Département est membre : 14 M€ (+16,6 %), dont 4,9 M€ au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA31), 3,3M€ à l'Agence Technique Départementale (ATD31), 1,1 M€ au Syndicat Mixte Haute-

Garonne Numérique, ou au titre des cités scolaires à la Région Occitanie, aux ASF pour l'abonnement au réseau ZAP31.

- **Les subventions** (hors RSA) : 48,6 M€ (+5,7%) qui se ventilent par domaines d'intervention comme suit :

Répartition des subventions de fonctionnement par fonction : 49 M€



L'activité Transports représente 22 M€, dont la quasi totalité résulte de la participation du budget principal au déficit du budget annexe de l'Interurbain pour 21 M€.

L'action sociale a été financée pour 12 M€, dont la MDPH31 (3,9 M€), la Mission Locale Haute-Garonne dans le cadre de l'insertion des jeunes, ainsi que diverses actions telles que la justice de proximité, le programme départemental d'insertion (PDI), les opérations VVV (Ville Vie Vacances), les actions de santé publique, l'aide alimentaire ou d'urgence (Syrie).

La culture, les sports et loisirs représentent 7 M€, dont 4,3 M€ pour les actions culturelles permettant notamment le financement des écoles de musique, des festivals, 1,3 M€ pour les activités sportives, et 1,8 M€ pour la jeunesse.

Le développement touristique a été aidé pour 3,4 M€, et *l'agriculture* pour 1 M€.

- **Les aides à la demi-pension** des collèves ont été attribuées pour 5,7 M€.

Les reversements de produits fiscaux se sont élevés à 38,3 M€ (+44,5%). La hausse constatée provient d'un rattachement au profit du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour un reliquat de taxes collectées de 4,4 M€.

Par ailleurs, le Département a reversé sur son produit de DMTO, un montant de 7,7 M€ (+10,7%) au titre du *Fonds de solidarité des AIS*, et de 17,4 M€ (+7,1%) au titre du *Fonds de péréquation des DMTO*. La hausse de la contribution à ces deux systèmes de péréquation horizontale est corrélée au dynamisme des DMTO en Haute-Garonne.

Quant au *Fonds National de Péréquation de la CVAE*, le prélèvement a été de 6,4 M€ (+104,5%), en raison de l'éligibilité en 2017 du Cd31 au prélèvement sur flux (liée à la croissance du produit encaissé).

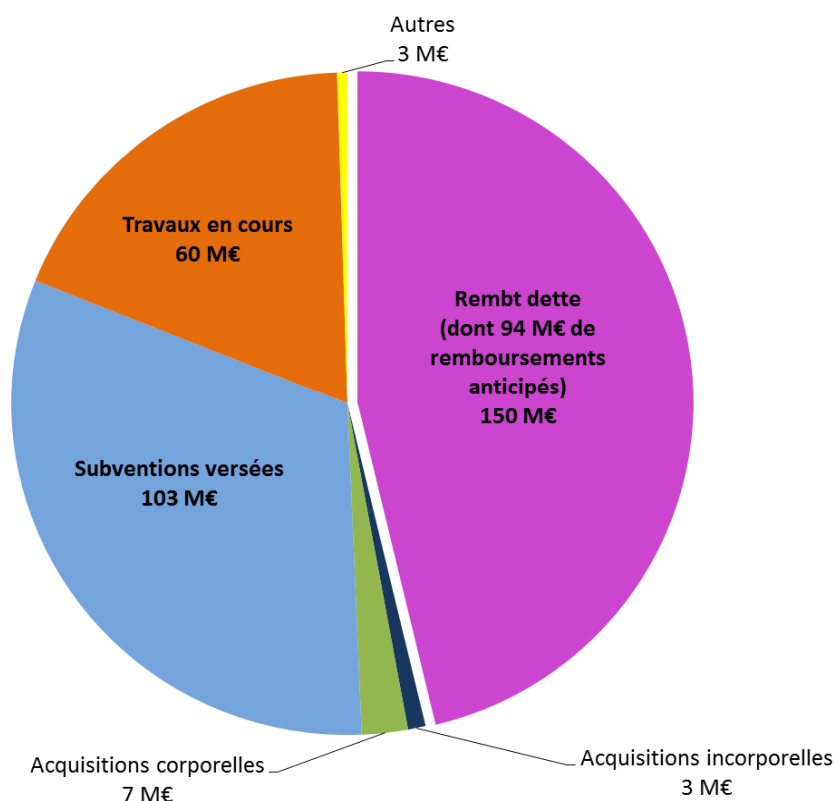
La charge financière a diminué de 16,7% à 11,6 M€. Les intérêts de la dette figurent pour 11 M€, en recul de 11,2 %. Ils représentent moins de 1% des dépenses de fonctionnement.

Ce résultat est la conséquence d'un taux moyen de la dette très bas situé à 2,22%, et d'une maîtrise de l'endettement avec un stock de dette qui continue de se réduire pour la 4^{ème} année consécutive.

Les dotations aux provisions ont été constituées à l'identique de 2016 à 91 M€, et sont destinées à couvrir les charges de décentralisation (90 M€) et les créances incertaines dont les impayés de loyers du Fond de Solidarité Logement (FSL) et les remises gracieuses de RSA (1 M€).

B - L'investissement et ses ressources :

Composition des dépenses d'investissement 2017 : 324 M€



Les dépenses d'équipement brut se sont élevées à 69,7 M€, soit une hausse de 15,4%. Elles se composent d'achat de logiciels (2,8 M€), d'acquisitions de terrains et constructions (1,3 M€), et de biens matériels (5,6 M€), pour l'essentiel informatique et mobilier pour les collèges (3 M€) et pour les services (2,2M€).

Elles comprennent également les travaux en cours à hauteur de 59,8 M€ (+15,8%) portant sur :

- **les bâtiments** : 24 M€ (+47%), dont 21,3 M€ pour les collèges (en hausse de 7,5 M€ en volume sur l'an), 0,9 M€ pour les Maisons des Solidarités et pour les bâtiments administratifs, et 0,6 M€ pour les bâtiments culturels (Archives).

Les travaux neufs des collèges ont été réalisés pour 14 M€ et ont concerné notamment la poursuite de la reconstruction du collège de L'Union (4,8 M€), de la réhabilitation du collège Louisa Paulin à Muret (5,5 M€), l'extension du collège P. Labitrie à Tournefeuille livré à la rentrée de septembre 2017 (1,6 M€), le démarrage de la construction d'un collège neuf à Escalquens (0,6 M€).

Le patrimoine bâti des collèges a été financé pour un montant de 11,7 M€ (identique à 2016) pour des opérations de grosses réparations (accessibilité, mises aux normes, fourniture et installation de matériels de cuisine pour plus d'1 M€, amélioration de la mixité, réfection du réseau chauffage, des toitures, portails...).

Les travaux sur autres bâtiments ont concerné le réaménagement de la MDS de Bellefontaine (0,5 M€), des grosses réparations pour les Archives départementales, les MDS, le CDEF, les centres d'exploitation de la voirie.

- **la voirie** : 30,4 M€ de travaux (-5%), qui ont permis les opérations de modernisation du réseau sur routes départementales, de travaux sur ouvrages d'art, de chaussées et de pistes cyclables. La baisse enregistrée résulte notamment du transfert à Toulouse Métropole des dépenses de voirie relevant de son périmètre, et compensées à la section de fonctionnement.

Les subventions d'équipement versées s'élèvent à 103 M€, soit une progression annuelle de 33,6%. 90,3 M€ ont été versés au bénéfice de personnes publiques, et 12,2M€ pour des personnes privées.

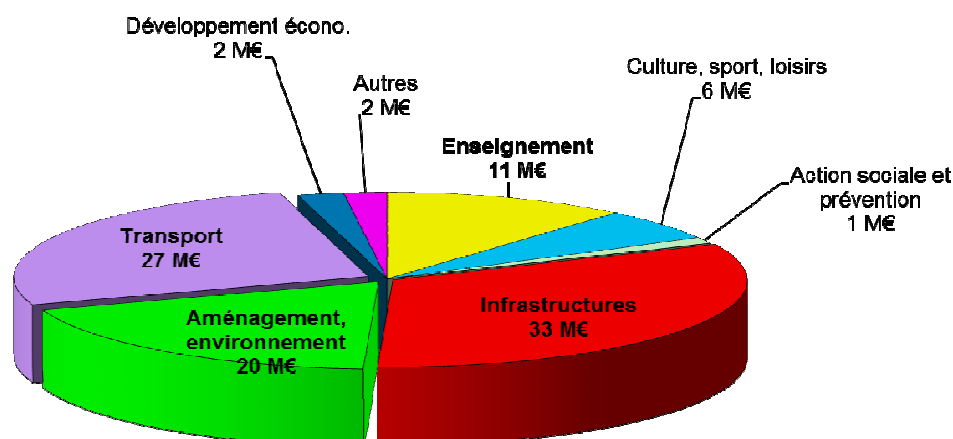
Sur le secteur public, les communes et intercommunalités ont perçu 41,2 M€ notamment dans le cadre des contrats de territoire, et pour 13,7 M€ au titre du pool routier.

Par ailleurs, 26,5 M€ ont été versés à SNCF Réseau pour la LGV sur le tronçon Tours Bordeaux dans le cadre de la convention signée en 2009, 4 M€ pour le Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique, 2 M€ pour le SDIS, 2,3 M€ pour le CROUS (restaurant universitaire de Rangueil), et 1,7 M€ pour le SMEA31.

En ce qui concerne les subventions au secteur privé, les 12,2 M€ se répartissent principalement pour 10 M€ en faveur de l'habitat et du logement social, et 0,6 M€ en faveur de l'agriculture.

Par fonction, les subventions d'investissement se ventilent ainsi :

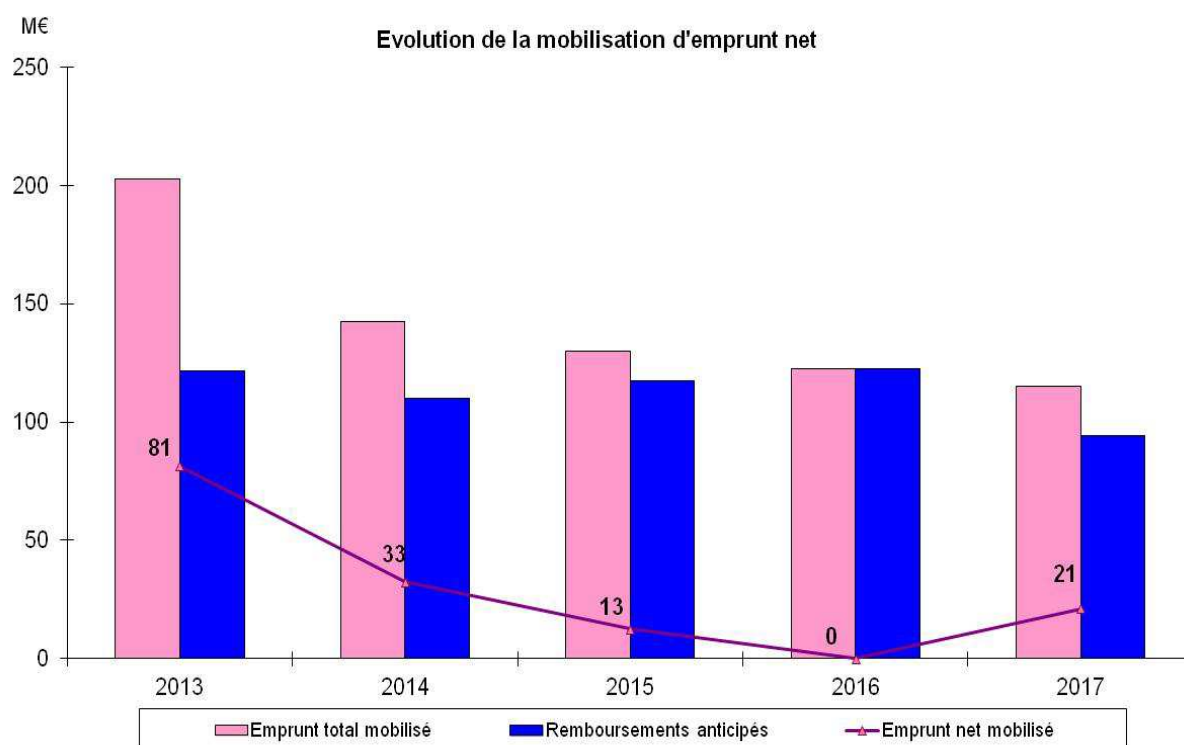
Répartition des subventions d'équipement en 2017 par fonction : 103 millions d'euros



Concernant le remboursement de la dette, 56 M€ concernent l'amortissement annuel (identique à 2016), 86 M€ des remboursements anticipés d'emprunts effectués de manière temporaire pour déstocker la trésorerie excédentaire, et 8 M€ un réaménagement d'emprunt ayant permis l'obtention d'un meilleur taux d'intérêt.

Les recettes propres d'investissement (RPI) hors emprunt représentent 35 M€, et restent stables. Elles comprennent le FCTVA (10,1 M€), la DDEC (4,8 M€), la DGE (6,7M€), et diverses subventions (5,5 M€) et remboursement de prêts (6 M€).

La collectivité a mobilisé en 2017 un volume modéré d'emprunt net de 21 M€.

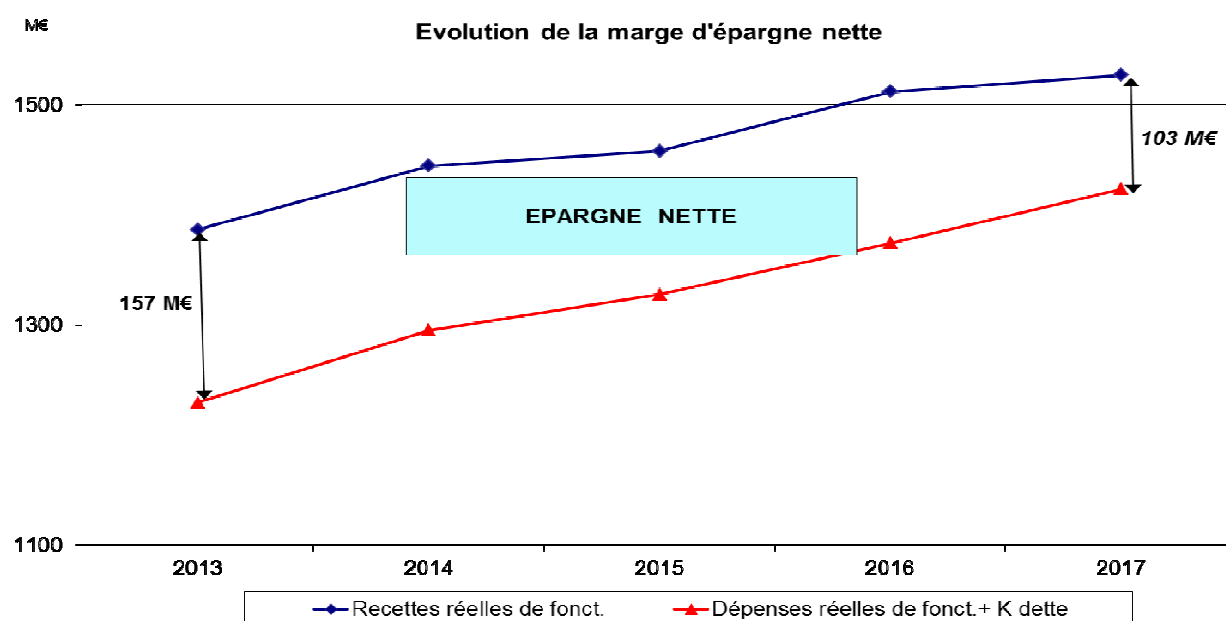


IV- LES INDICATEURS FINANCIERS COMPARES

L'épargne nette à 103 M€ se réduit de 35 M€ sur l'an en volume (-25 %), en intégrant la charge du remboursement du capital de la dette de 56 M€.

Hors opérations de provisions, elle s'affiche à **133 M€**. Le ratio par habitant est de **99€**, contre 72€ en moyenne nationale (hors Paris et DOM – 2016)¹.

Cette mesure d'épargne fixe le montant disponible restant à la collectivité pour financer ses équipements.



La capacité d'investissement :

M€	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne nette (B)	157	149	130	138	103
Dépenses réelles d'investissement totales	377	356	333	319	324
<i>dt remboursements anticipés d'emprunts</i>	121	110	117	122	94
Dépenses réelles d'investissement (hs C16)	202	188	148	141	174
Recettes réelles d'investissement (hs aff°) (C)	241	182	161	157	150
dont emprunts (D)	203	143	130	122	115
Capacité d'investissement (B+C-D)	195	188	161	172	138
% évol°	-10,46%	-3,52%	-14,56%	6,98%	-19,80%

La capacité de financement des investissements s'élève à 138 M€, en réduction de près de 20% sur l'an.

¹ Source : Les finances départementales en 2016 (DGFIP et INSEE).

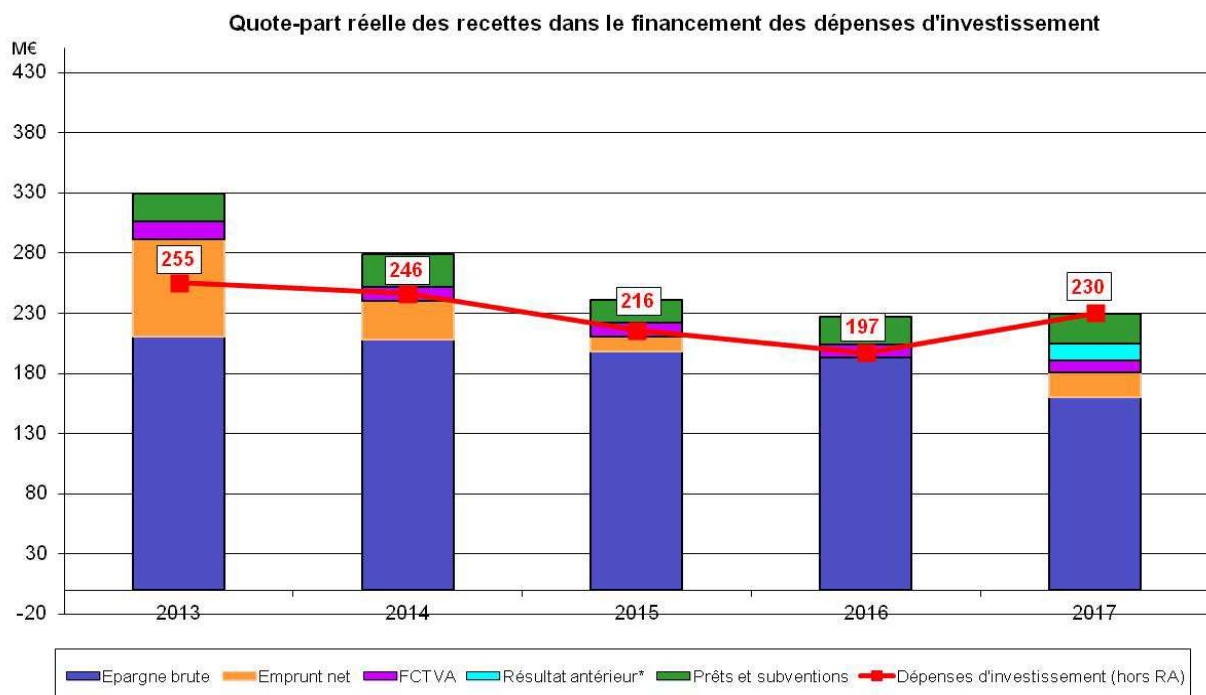
Les investissements (hors dette) ont été couverts à 80% par les recettes disponibles (CAF nette + recettes propres d'investissement).

Les financements de l'investissement :

	2013	2014	2015	2016	2017
<u>Investissements :</u>					
Dépenses d'investissement hors dette	202	188	148	141	174
dt Equipements bruts	70	69	67	60	70
dt Subventions versées	130	115	79	77	103
dt Autres (prêts, comptes de tiers)	3	4	1	4	2
Remboursements d'emprunts	174	169	186	178	150
dt remboursements anticipés	121	110	117	122	94
Total des investissements (A)	377	356	333	319	324
<u>Financements :</u>					
Epargne brute	210	208	198	194	159
Ressources propres d'investissement	38	39	31	35	35
dt Dotations globalisées (FCTVA)	15	11	11	11	10
dt Subventions d'investissement	16	19	13	18	18
dt Remboursement prêts	7	8	5	5	6
Emprunts	203	143	130	122	115
Total des financements (B)	451	390	359	351	309
<u>Clôture :</u>					
Variation du fonds de roulement N (B-A)	74	33	26	31	-15

En 2017, l'épargne brute a financé 70% des dépenses d'investissement (hors remboursements anticipés de dette), 15% pour les RPI, et 9% pour la recette d'emprunt.

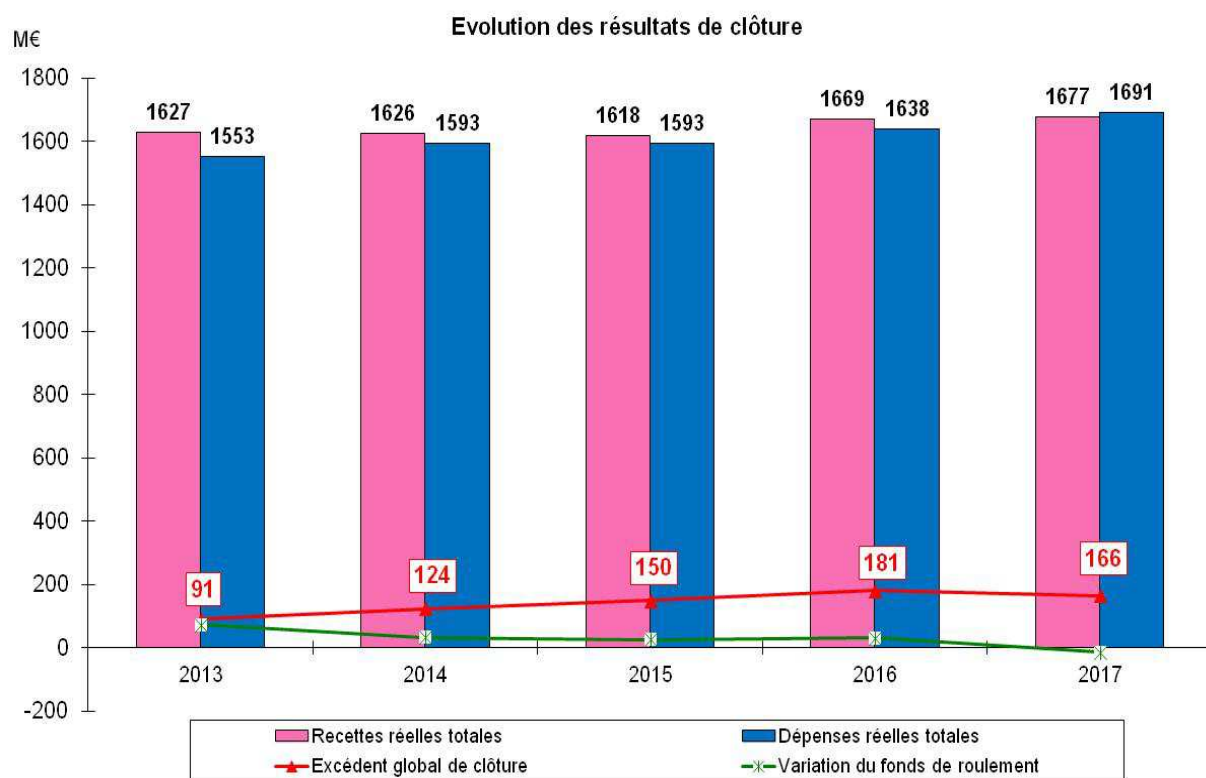
La variation du fonds de roulement étant négative à 15 M€, ces mêmes dépenses ont été couvertes pour 6% par l'excédent antérieur reporté.



Les résultats :

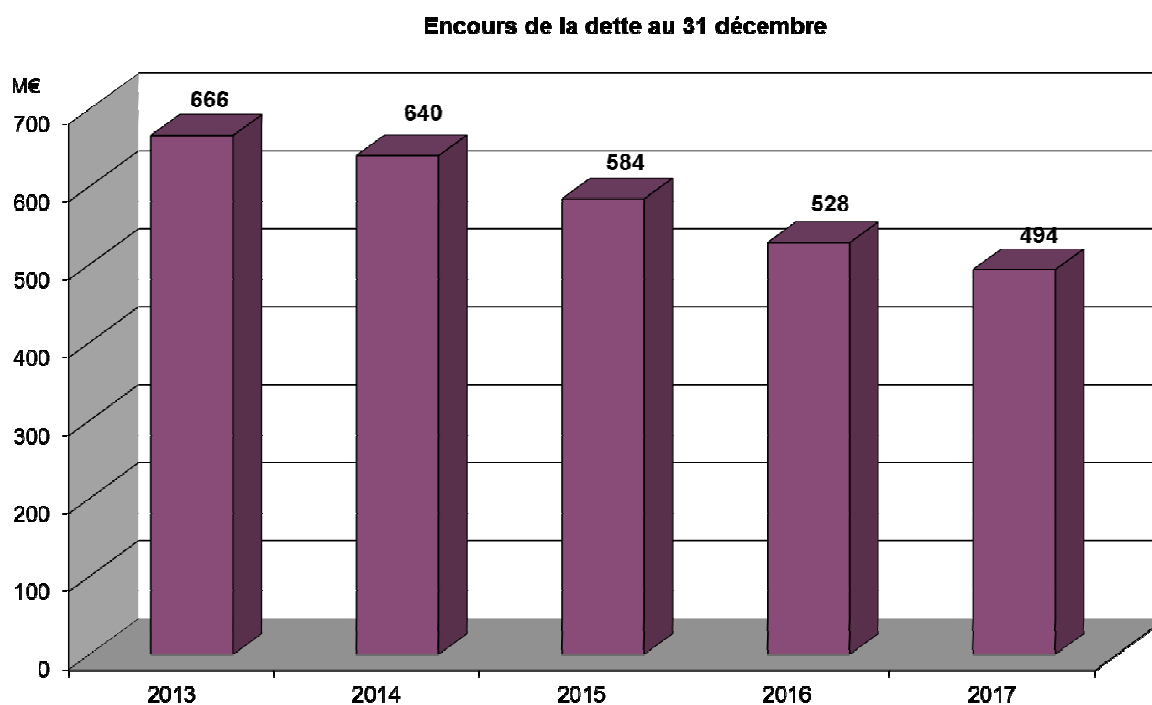
M€	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles totales	1627	1626	1618	1669	1677
Dépenses réelles totales	1553	1593	1593	1638	1692
= Variation du fonds de roulement N	74	33	26	31	-15
% évol°	1599,20%	-55,46%	-22,27%	21,27%	-148,25%
Résultats reportés N-1 (yc affectation)	17	91	124	150	181
= Résultat global de clôture	91	124	150	181	166
% évol°	432,81%	37,70%	20,69%	20,79%	-8,30%

Le résultat global élevé, amorce en 2017 une décrue de près de 10%.



V – DETTE PROPRE ET DETTE GARANTIE

Le stock de dette propre au 31 décembre 2017 s'élève à 493,6 M€ au budget principal, soit une baisse de 6,4% l'an.



Les ratios :

* **La charge par habitant** (millésime de population 2014) : 367€ contre 539€ pour la moyenne des départements (hors Paris et DOM - données 2016)².

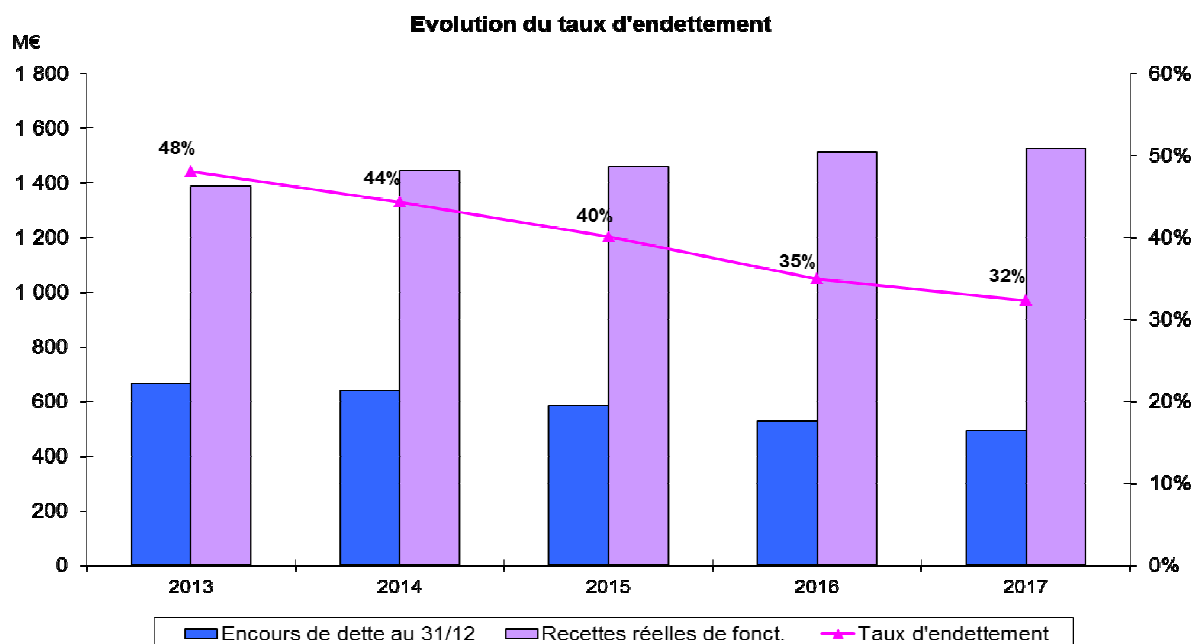
* **Le taux moyen de la dette** se situe à 2,22%, contre 2,29% en 2016.

* **Le taux d'endettement**³ continue de se réduire de 3 points à 32 % sur l'an, conséquence de la diminution du stock.

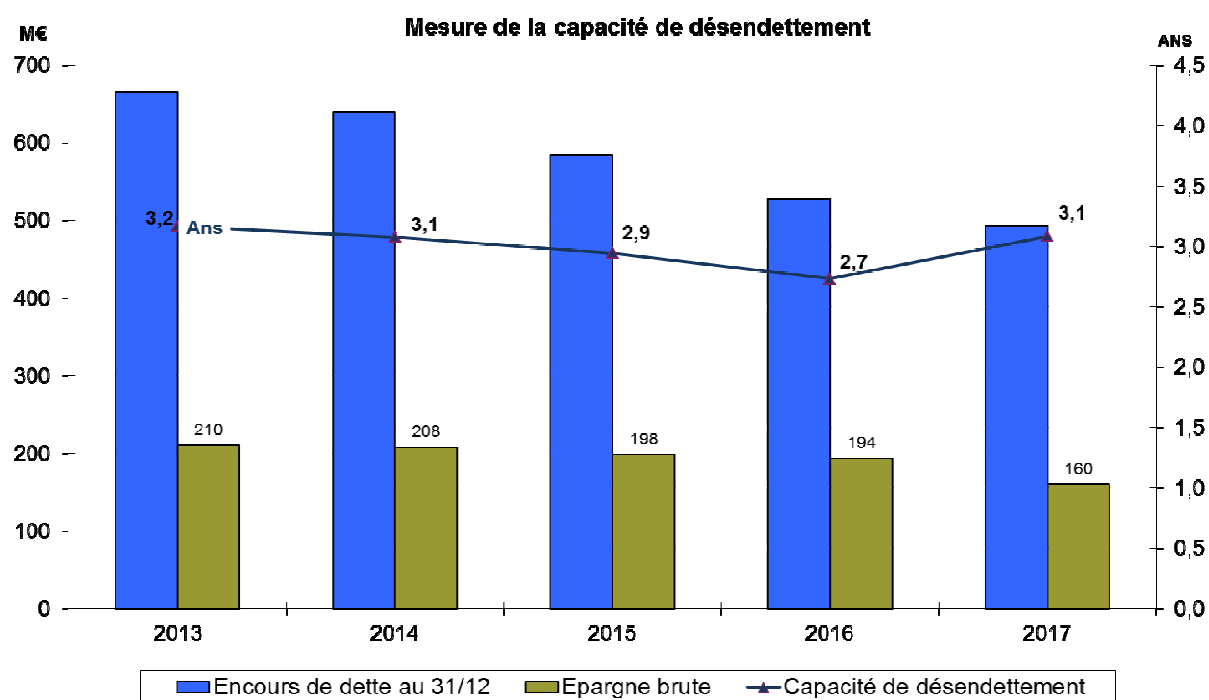
Il se situe à 53,9% pour l'ensemble des départements (hors Paris et DOM – 2016).

² Source : DGCL DGFIP Les finances des départements en 2016.

³ Taux d'endettement : encours de la dette divisé par les recettes réelles de fonctionnement.



* La **capacité de désendettement**⁴ est de 3 ans et 1 mois, en légère progression comparé à 2016 compte tenu de la diminution de l'épargne brute.



Ce ratio de désendettement exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne, et permet de connaître la solvabilité de la collectivité.

Pour l'ensemble des départements, la capacité de désendettement est de 4,4 ans (hors Paris et DOM – 2016).

⁴ Capacité de désendettement : encours de la dette divisé par l'épargne brute.

* **Les frais financiers** (intérêts de la dette) s'élèvent à 11,1 M€, et enregistrent une nouvelle baisse de 11,2 %.

* **L'annuité de la dette**, à 67,1 M€, perd 1 M€ sur l'an (-2%).

L'annuité par habitant s'élève à 50€ en 2017, (contre 62€ pour l'ensemble des départements hors Paris et DOM- 2016).

Elle représente 4,4% des recettes de fonctionnement (contre 6,2% en moyenne départementale).

Le stock de dette garantie au 31 décembre 2017 s'élève à 1,042 milliard d'€, pour une annuité garantie de 82,7 M€. Le logement social représente 99,5% de cet encours.

Le taux d'endettement de la dette consolidée⁵ est de 9,71%.

Conclusion :

Les comptes de l'année 2017 du Département de la Haute-Garonne ont vu un différentiel d'évolution se creuser entre dépenses et recettes de fonctionnement à respectivement +3,7% et +1%. En conséquence, les niveaux d'épargne se sont repliés très sensiblement avec une perte avoisinant les 35 M€.

La hausse des dépenses ordinaires a notamment impacté les frais généraux avec la prise en charge du coût des mineurs isolés (+3,3 M€ l'an), les frais d'hébergement (+7 M€ sur l'enfance), et la poursuite de la croissance de l'APA (+4 M€).

Par ailleurs, l'augmentation de la péréquation fiscale a pesé pour 12 M€, à laquelle s'est ajoutée la contribution à Toulouse Métropole dans le cadre des transferts (19 M€ dont 1/3 était en 2016 imputé en investissement au titre des dépenses de voirie).

Les recettes ont connu une progression limitée, malgré le dynamisme des DMTO, conséquence de la nouvelle ponction sur la DGF (-21 M€), et de la baisse de la DC RTP (-4 M€).

En matière d'investissement, les dépenses réalisées progressent tant sur les travaux directs (+16%), que sur les subventions versées (+34%), eu égard notamment aux versements en faveur de la LGV, et à la mise en application des contrats de territoire.

La charge de la dette, quant à elle, se réduit de 16% avec un capital annuel remboursé de 56 M€, identique à 2016.

En 2017, les équipements sont financés à 85% par l'épargne et les ressources propres d'investissement, et 9% par l'emprunt mobilisé en net (hors opérations de remboursement anticipé) pour 21 M€. Le solde de financement est apporté par les excédents antérieurs.

Le stock de dette poursuit sa décrue sur l'année (-7%) avec un encours inférieur à 500 M€.

Ce bilan rétrospectif des cinq dernières années atteste, s'il en est besoin, des fortes tensions pesant sur les finances départementales, tant sur les dépenses obligatoires que sur les produits. Néanmoins, le Département de la Haute-Garonne a su accroître ses investissements, conformément aux objectifs qu'il s'est fixé pour sa mandature, et pour le bénéfice de tous les Haut-garonnais.

⁵ Dette consolidée : annuités dette propre + dette garantie + subventions en annuités (c.204) + prêts (c.27 en dépense et recette).

VI – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE : BUDGET CONSOLIDE

Compte administratif 2017 hors reprise des résultats antérieurs.

En mouvements budgétaires :

	Budgets annexes en M€									Budget principal en M€	Total consolidé en M€
	Restauration	Cité Roguet	Parc Technique	Labo des Routes	Pépinières	Laboratoire de l'Eau	Laboratoire Vétérinaire	Transports interurbains	Total		
Dépenses de fonctionnement	1,10	1,74	19,40	0,39	0,68	6,21	3,88	23,22	56,62	1 503,14	1 559,76
dont subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,40	22,40
Recettes de fonctionnement	1,10	2,01	17,85	0,39	0,69	5,56	3,80	23,22	54,62	1 533,23	1 587,85
dont subvention d'équilibre	0,31	0,00	0,00	0,09	0,43	0,00	0,58	20,99	22,40	0,00	22,40
Dépenses d'investissement	0,00	1,24	4,14	0,05	0,07	0,28	0,48	0,44	6,70	335,52	342,22
dont subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,08
dépenses d'investissement hors emprunt	0,00	1,07	4,14	0,05	0,06	0,28	0,48	0,44	6,52	185,51	192,03
dont dépenses d'équipement (20 21 23 hors 238)	0,00	0,39	3,83	0,05	0,06	0,28	0,48	0,38	5,47	67,09	72,56
dont subventions versées (204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102,98	102,98
Recettes d'investissement	0,00	1,24	3,78	0,19	0,03	0,71	0,25	0,68	6,88	331,51	338,39
dont subvention d'équilibre	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,08
recettes d'investissement (hors emprunt et OCLT)	0,00	1,24	3,78	0,19	0,03	0,71	0,25	0,68	6,88	216,63	223,51
Total dépenses	1,10	2,98	23,54	0,44	0,75	6,49	4,36	23,66	63,32	1 838,66	1 901,98
Total recettes	1,10	3,25	21,63	0,58	0,72	6,27	4,05	23,90	61,50	1 864,74	1 926,24
Résultat avant reprise (recettes - dépenses)	0,00	0,27	-1,91	0,14	-0,03	-0,22	-0,31	0,24	-1,82	26,08	24,26

VII – LES RATIOS LEGAUX

Indicateurs	Valeurs en €	Moyennes nationales en 2016
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 017	893
Produit des impositions directes/population	443	333
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 135	1 013
Dépenses d'équipement brut/population	52	86
Encours de dette/population (1)	367	516
DGF/population	76	143
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	20,05%	20,40%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital /recettes réelles de fonctionnement	93,23%	93,00%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	4,57%	8,50%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (1)	32,33%	51,00%
(1) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N		

Sommaire des abréviations

ACTP : allocation compensatrice tierce-personne

APA : allocation personnalisée à l'autonomie

ATD : Agence Technique Départementale

CDEF : Centre Départemental pour l'enfance et la famille

CVAE : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

DDEC : dotation départementale d'équipement des collèges

DGD : dotation générale de décentralisation

DGE : dotation globale d'équipement

DGF : dotation globale de fonctionnement

DMTO : droits de mutation à titre onéreux

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

FCTVA : fonds de compensation de la TVA

FMDI : fonds de mobilisation départementale pour l'insertion

FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources

FSL : fonds solidarité logement

GVT : glissement vieillesse technicité

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

MECS : maisons d'enfants à caractère social

PCH : prestation de compensation du handicap

PPCR : parcours professionnels, carrières, rémunérations

RSA : revenu de solidarité active

SMEA31 : Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement

TDCFE : taxe départementale sur la consommation finale d'électricité

TICPE : taxe intérieure sur les consommations de produits énergétiques

TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurances